



Département
De la
HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT
De
BONNEVILLE

République Française
MAIRIE DE BONNEVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE BONNEVILLE**

SÉANCE DU 25 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt cinq juin à 19h00, le Conseil d'administration dûment convoqué le 20 juin 2025, s'est réuni en salle d'Andey à la mairie de Bonneville, sous la Présidence de Madame Agnès GAY, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre d'Administrateur

En exercice 17
Présents 10
Absents représentés 2
Absents 5

ÉTAIENT PRÉSENTS (10) :

Madame GAY Agnès, Madame BOUCLIER Véronique, Madame JIMENEZ Dominique, Madame VINUREL Marie-Christine, Madame DEHON Catherine, Monsieur MARTIN Pierre, Madame GAY Christiane, Madame MOUILLE Carine, Madame ANNONI Véronique, Madame PRIVE Anne-Marie

VOTES :

POUR 12
CONTRE 0
ABSTENTION 0

ABSENTS REPRÉSENTÉS (2) :

Monsieur VALLI Stéphane a donné pouvoir à Madame GAY Agnès, Madame BENAMMAR Samira a donné pouvoir à Madame ANNONI Véronique

ABSENTS (5) :

Monsieur MORRHAD Youcef, Monsieur CHERIF Ahmed, Monsieur CHATELLAIN Patrick, Monsieur CHRISTOPHE Bernard, Madame MEYNIER-CHRETIN Marie-Elisabeth

Madame Véronique BOUCLIER est désignée secrétaire de séance.

N°D_017_2025 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

VU le Code de l'action sociale et des familles, notamment son L123-5 ;
VU la délibération D-012-2025 du conseil d'administration en date du 10 avril 2025 approuvant le budget primitif ;

CONSIDÉRANT les demandes formulées par les associations pour l'année 2025 et présentées à l'assemblée ;

Il est proposé d'octroyer aux associations en ayant fait la demande, au titre de l'année 2025, les montants suivants :

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION
Protection Civile – APC 74	500,00€
Banque Alimentaire 74	500,00€
Union France Alzheimer	100,00€
VMEH 74	200,00€
APF France handicap	500,00€
ALMA 74	300,00€
Alcool Écoute Joie et Santé de Haute-Savoie	200,00€
Association des Donneurs de Sang	500,00€
JALMALV	200,00€
Association École à l'Hôpital – A.E.H.A	350,00€
ADMR	579,60€

AFTC 74	600,00€
APEDYS des 2 Savoie	100,00€
Accueil des familles de détenus	500,00€
Les restaurants du Coeur	500,00€
Locomotive	200,00€
ONR 74	300,00€
Espoir 74	200,00€
Total subventions	6 329,60€

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- **APPROUVE** l'octroi des subventions telles que décrites dans le tableau sus-visé, au titre de l'année 2025 ;
- **DIT** les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré à l'unanimité, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Véronique BOUCLIER

Le Président
Stéphane VALLI



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Maire de la Ville de Bonneville, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.
Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.